



15ème législature

Question N° : 38375	De M. Philippe Benassaya (Les Républicains - Yvelines)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Vaccination des enseignants	Analyse > Vaccination des enseignants.
Question publiée au JO le : 20/04/2021 Réponse publiée au JO le : 07/09/2021 page : 6746		

Texte de la question

M. Philippe Benassaya alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'urgence de permettre aux professeurs et aux agents des établissements scolaires de pouvoir se vacciner. En effet, il rappelle que le Président de la République a annoncé la reprise des cours en présentiel dans l'enseignement primaire le 26 avril 2021 puis dans l'enseignement secondaire le 3 mai. Or, il souligne que les Français travaillant à l'éducation des enfants ont fait preuve d'un engagement exemplaire depuis le début de la crise sanitaire alors même qu'ils sont parmi les individus les plus exposés du pays. Dès lors il demande à M. le ministre de bien vouloir lui indiquer s'il est favorable à l'ouverture de centres de vaccination destinés aux enseignants et aux personnels des établissements scolaires, organisés en partenariat avec les maires pour les écoles et les présidents de conseils départementaux et régionaux pour les collèges et les lycées. Il s'agirait là d'une mesure efficace d'un point de vue sanitaire, et symboliquement forte pour soutenir ces héros du quotidien.

Texte de la réponse

Depuis le 17 avril 2021, les professionnels prioritaires du secteur public de plus de 55 ans bénéficient de créneaux dédiés pour accéder à la vaccination. À ce titre, les professeurs des écoles, collèges, lycées, les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, les agents au contact des élèves en école, collège et lycée ainsi que les accompagnants des élèves en situation de handicap peuvent se faire vacciner. Après avoir été élargi le 10 mai aux professionnels précités de 50 ans et plus, l'accès à ces créneaux dédiés leur a été ouvert sans condition d'âge le 24 mai 2021.